

LE Journal de Thoury-Ferrottes 44

Mars 2019

www.thoury-ferrottes.fr Facebook Thoury Ferrottes officiel





Brevet des collèges



Galette des anciens

En direct de la mairie

Ça vous concerne

Ça se passe ici p. 19 - 2

ça se passe lei p. 17 2.

Environnement p. 2

os pratiques (p. 25)

Ftat civil in 25

Nos entreprises p. 26 - 27

Agenda p. 28

L' ÉDITO DU MAIRE /

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Le printemps est une merveilleuse saison. Un climat doux, une végétation multicolore, des senteurs végétales exaltées, des jours plus longs, un cocktail idéal pour en profiter pleinement. Je vais revenir sur certains dossiers de notre commune.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

L'enquête publique s'est terminée le lundi 21 Janvier 2019. Le commissaire enquêteur nous a remis son rapport de 19 pages sur lequel nous avons répondu, point par point, dans un mémoire. Et cela dans un délai de quinze jours. Nous attendons son retour. J'espère que le PLU sera validé et mis en œuvre avant les vacances d'été.

Budget 2019

Le vote d'un budget est toujours un moment important, coïncidant avec l'arrivée tant attendue du printemps. Cette année encore, nous avons travaillé sur un budget serein et qui sera proposé au vote du conseil au mois d'avril. Il est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des élus. Dans un contexte difficile, exigeant toujours plus de maîtrise de la dépense publique, je proposerai au conseil municipal de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux.

La fibre

Comme énoncé en début de mandat, la fibre doit arriver en 2020 sur notre commune. J'ai interrogé notre représentante au syndicat numérique et elle me confirme que l'étude devrait bien débuter en 2020. Ce dossier sera une de mes priorités pour 2020.

Fermeture d'une classe

Nous avons été reçus par Mme l'inspectrice de l'Éducation nationale le 3 Décembre 2018, avec le maire de Flagy et celui de Dormelles. Nous avons insisté pour qu'il n'y ait pas de fermeture de classe sur notre syndicat et cela en apportant des éléments concrets. Notre demande n'a pas été prise en compte et nous avons appris par un courrier du 1er février qu'une classe allait fermer définitivement sur notre syndicat. Et le clou du spectacle, on nous demande que ce soit les maires qui décident quelle classe doit fermer. J'ai donc réuni mes collègues élus et j'ai demandé que l'on ne s'exprime nullement sur une décision aussi grotesque et injustifiée. Vous trouverez dans le bulletin municipal, le courrier reçu de l'Éducation nationale et les deux courriers des sénateurs de Seine-et-Marne.

Rupture de canalisations d'eau potable

J'ai alerté le président du syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de la vallée de l'Orvanne, M. Largillière, suite aux trop nombreuses ruptures de canalisations sur notre village. Il m'a répondu que notre commune était la priorité du syndicat pour changer les canalisations. Il va faire appel à un cabinet d'études pour lancer un schéma directeur de l'eau pour notre commune. Nous suivrons avec la plus grande attention l'évolution de notre demande.

Parce que Thoury-Ferrottes, notre commune, mérite qu'on s'y attache, que l'on s'occupe d'elle et qu'on s'y attarde.

En effet, si la durée de l'engagement municipal est de six ans, la portée de nombreuses décisions va bien au-delà de ces seules six années.

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins



MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie 77940 THOURY-FERROTTES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2018

Le 10 décembre 2018 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 30 novembre 2018.

Étaient présents : Djamila AMOUR, Alain BARTHOUX, Denis CHOLLET, René DEMONT,

Hélène DECRESSAT, Virginie LAROCHE, Yves ROY, José TOMAS, Michèle

TURCI.

Etait Absent excusé : Benoît SAVARY pouvoir à Yves ROY

Etaient absents non excusés : Jean-Benoît REGY, Grégoire TOUZEAU

Secrétaire de séance : José TOMAS

Ont voté pour : DIX (10)

---000---

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 27 septembre 2018. Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2018.

Monsieur TOMAS José est désigné secrétaire de séance.

1) CONTRAT RURAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourants à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- -1) Couverture de la Mairie versant Sud/Ouest et ravalement des façades de la mairie pour 68 890,67 € H.T.
- -2) Restauration de l'église reprise pan de toiture versant Sud pour 49 291,38 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 118 182,05 € H.T.

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par fonds propres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé. Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile- de-France et du Département de Seine-et-Marne et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 118 182,05 €.
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur le Maire, pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne.

2) MOTION PORTANT SUR LE RENFORCEMENT DES FORCES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

Le pays de MONTEREAU est composé de 21 communes pour une population globale d'environ 42 000 habitants. Depuis plusieurs années, les effectifs de police et de gendarmerie affectés au territoire subissent une baisse importante.

Ainsi, les effectifs du commissariat de police de MONTEREAU sont passés de 125 en 2005 à 100 en 2012 (-20 %) et à 90 en 2018 (-10 %). Sur 13 ans, les effectifs auront baissé de 28 %.

Les unités ont été réduites afin de préserver la capacité opérationnelle et laisser sur la voie publique en permanence 2 patrouilles, désormais composées de 2 et non plus 3 agents. Ce problème d'effectifs existant sur les circonscriptions voisines, les équipes se renforcent mutuellement.

En matière de délinquance, si les faits constatés ont considérablement diminué entre 2001 et 2010 (pratiquement divisés par deux), ils ont sensiblement remonté entre 2011 et 2013 et sont stables depuis trois ans.

Côté Gendarmerie (BTA de LORREZ le BOCAGE), l'effectif se maintient à 17 agents, avec des fluctuations pouvant conduire à une baisse ponctuelle de 3 à 4 agents.

Il est important de signaler une carence avérée de 2 ou 3 OPJ sur le territoire.

En 2018, 11 personnels sur 17 ont été mutés, ce qui ne facilite pas l'intégration des nouveaux agents.

La nuit, les interventions se font en binôme avec la BTA de CHATEAU LANDON (1 nuit sur 2). Ce qui rend difficiles les interventions rapides sur l'ensemble du territoire.

Le climat de violence qui prévaut dans notre pays, notamment ces derniers temps, interpelle chaque élu, à fortiori lorsque les forces de police et de gendarmerie de leur territoire subissent des diminutions très importantes ou des insuffisances réelles.

L'Amicale des Maires du pays de MONTEREAU, dans sa séance du 1^{er} octobre 2018 a adopté une motion tendant à demander solennellement à l'Etat d'assumer pleinement sa mission régalienne en matière de maintien de l'ordre et de sécurité des habitants et donc de renforcer l'effectif actuel de la Circonscription de Sécurité Publique de MONTEREAU FAULT YONNE (77) ainsi que celui de la BTA de LORREZ le BOCAGE.

Le Conseil municipal de la commune de THOURY FERROTTES, conscient des difficultés croissantes rencontrées par les forces de police et de gendarmerie dans leurs missions,

SOUHAITE attirer l'attention des plus hautes instances de l'Etat sur les carences avérées sur leur territoire en matière de sécurité publique,

Considérant la fermeture de la Brigade de Gendarmerie de MONTEREAU FAULT YONNE en 2004, faisant passer 8 communes sous le contrôle de la Police Nationale, portant ainsi à 14 le nombre de communes en Zone de Police d'État (ancien canton de MONTEREAU),

Considérant le renfort en 2005 de 30 fonctionnaires de Police au Commissariat de MONTEREAU pour palier à la fermeture de la Brigade de Gendarmerie faisant porter les effectifs à 125 personnes,

Considérant, depuis la baisse régulière des effectifs, 100 en 2012, 90 en 2018,

Considérant l'augmentation des faits de délinquances constatés,

Considérant la difficulté de traitement des dossiers judiciaires émanant d'autres services due à la baisse drastique des effectifs chargés de l'investigation,

Considérant les difficultés pour les citoyens pour déposer plainte (délai, attente),

Considérant que compte tenu de la gestion des effectifs, notamment en fin de la semaine, une seule patrouille est présente sur toute la circonscription,

Considérant qu'en cas de trouble important de l'ordre public, les effectifs de la circonscription nécessitent d'être renforcés par ceux des circonscriptions voisines, distantes de nombreux kilomètres,

Considérant qu'il ne peut pas fait être appel aux effectifs départementaux de façon permanente,

Considérant que seule la ville de MONTEREAU dispose d'effectifs de police municipale,

Considérant la présence d'une zone urbaine sensible (ZUS) sur le périmètre d'intervention du commissariat de police de MONTEREAU FAULT YONNE,

DEMANDE solennellement à l'Etat, d'assurer pleinement sa mission régalienne en matière de maintien de l'ordre et de sécurité des habitants et donc de renforcer l'effectif actuel de la Circonscription de Sécurité Publique de MONTEREAU FAULT YONNE (77) ainsi que celui de la BTA de LORREZ LE BOCAGE.

- 3) AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D' L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU -Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la construction et de l'habitation, et plus particulièrement ses articles R302-8 à R302-13 relatif à la procédure d'approbation du PLH,
- Vu la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre les exclusions, dite loi Molle, du 25 mars 2009, qui prévoit de nouvelles dispositions pour renforcer la mise en œuvre des programmes locaux de l'habitat,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montereau,
- -Vu la délibération du conseil communautaire 2012/02/10, en date du 6 février 2012 décidant de l'élaboration d'un PLH intercommunal pour la Communauté de Communes des Deux Fleuves,
- Vu la délibération du conseil communautaire 2013/02/04, en date du 4 février 2013, décidant du lancement de la procédure d'élaboration du PLH intercommunal,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Deux Fleuves 2016/06/01, en date du 20 juin 2016, décidant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes aux communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Montmachoux, Noisy-Rudignon, Thoury- Ferrottes et Voulx,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau 2017/10/24, en date du 9 octobre 2017, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau 2018/02/09, en date de 12 février 2018, approuvant le projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal suite à l'avis des personnes publiques associées,
- Vu l'avis favorable de l'Etat sur le projet de Programme Local intercommunal daté du 14 août 2018, qui émet néanmoins deux réserves et deux recommandations
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau
 2018/10/24, en date du 8 octobre 2018, approuvant les modifications apportées au projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal afin d'obtenir la levée des réserves émises par l'Etat,
- Vu le projet de Programme Local de l'habitat de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, Considérant les articles L.302-2 et R302-11 du code de la construction et de l'habitation qui dispose qu'en cas de réserves émises par l'Etat, des demandes motivées de modifications sont transmises par le Préfet à l'EPCI qui en délibère puis transmet, pour avis, le projet ainsi modifié aux communes et établissement public de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme. Ces derniers disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis.

Le rapporteur expose au Conseil Municipal :

La Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) a approuvé le projet de PLH intercommunal en février 2018 puis l'a transmis à la Préfète pour validation.

Le projet de PLH a été examiné par la commission en charge de l'amélioration du cadre de vie et du développement de l'offre de logements et d'hébergement du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 31 mai 2018.

Le 27 juin 2018, les membres du CRHH ont émis, en séance plénière, un avis favorable assorti de deux réserves et deux recommandations.

Par courrier daté du 14 août 2018 la Préfète de Seine-et-Marne a également formulé un avis favorable sur le projet de PLH assorti de demandes motivées de modification du projet concernant les deux réserves.

- 1- Le PLH doit préciser la localisation de l'aire d'accueil des gens du voyage de 30 places prévues par le schéma départemental 2013-2019.
- 2- Dans le contexte renforcé de la loi Egalité-Citoyenneté du 27 janvier 2017, une stratégie foncière intercommunale déclinée dans un référentiel foncier plus opérationnel au niveau communal reste à élaborer. Cette stratégie pourra s'appuyer sur un partenariat avec l'EPFIF, pour préciser les moyens permettant de rendre les potentialités, actuellement partiellement identifiées, effectivement opérationnelles, en les hiérarchisant selon deux objectifs : Se conformer aux orientations du SDRIF en accentuant le recentrage de l'offre sur les pôles de centralité du territoire et mieux lutter contre l'étalement urbain, en donnant la priorité au renouvellement de la ville sur la ville, à sa densification et à l'utilisation de ses dents creuses.

Les recommandations

1- Le PLH devra préciser, en articulation avec les PLU du territoire, la localisation géographique des opérations de

construction et d'acquisition-amélioration, par taille et par typologie de financement, permettant d'atteindre l'objectif de 260 logements par an.

Cette identification doit préparer la réalisation des bilans annuels et à trois ans prévus à l'article L302-3 du code de la construction et de l'habitation.

2- L'engagement effectif de l'OPAH-RU sur la commune de Montereau-Fault-Yonne, en cohérence avec le programme Cœur de ville.

En conséquence, la CCPM a apporté les modifications au projet de PLH intercommunal afin de préciser les points suivants :

Aire d'accueil

Une étude a été réalisée sur la période 2012-2017 afin de quantifier le nombre d'installations illicites sur le territoire ainsi que la taille des groupes. Au vu des résultats un dossier argumenté a été transmis aux services de l'Etat afin de demander une révision à la baisse de la capacité de l'aire d'accueil à créer (réduction de 30 places à 21).

En parallèle des terrains seront proposés aux services de l'Etat d'ici à la fin de l'année.

Stratégie foncière

La CCPM prévoit la création d'un référentiel foncier afin de suivre les disponibilités foncières, les opérations programmées de constructions de logement et le foncier à vocation d'habitat identifié dans les PLU ainsi que son rythme d'urbanisation, de repérer les éventuelles dents creuses et le foncier mutable. Il comprendra également une veille sur les secteurs concernés par d'importants phénomènes de division parcellaire ainsi qu'un repérage des logements vacants qui pourraient faire l'objet d'opérations d'acquisition/amélioration.

L'analyse partielle des marchés fonciers, réalisée dans le cadre du diagnostic du PLH, pour une meilleure compréhension de l'offre et de la demande sera actualisée et complétée afin de mettre à jour les fiches compunales

La CCPM s'est rapprochée de l'EPFIF dans l'objectif de signer une convention cadre mutualisée en 2019 qui facilitera la contractualisation EPF/communes et permettra de mettre en place une veille foncière.

Articulation PLH/PLU

Une étroite collaboration entre les communes et la CCPM a permis d'initier un repérage des parcelles mobilisables (PLU) pour produire du logement et un recensement des bâtiments mutables.

OPAH-RU en centre ville de Montereau

La commune de Montereau prévoit d'engager une OPAH-RU sur le périmètre ayant fait l'objet une étude préopérationnelle en 2016/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable sur les modifications apportées au projet de Plan Local de l'Habitat intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

4) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE

Vu la délibération n°2018-56 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant modification de ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les modifications des statuts du SDESM ci-joint.

5) CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

 $Vu \ la \ loi \ n°84-53 \ du \ 26 \ janvier \ 1984 \ portant \ dispositions \ statutaires \ relatives \ \grave{a} \ la \ fonction \ publique \ territoriale \ et \ notamment \ les \ articles \ 22, \ 23-l, \ 24 \ alin\'ea \ 2 \ et \ 25 \ ;$

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre Gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne du 18 octobre 2018 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de de Seine-et-Marne;

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département. Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dûes, qu'avec la dûe production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1:

La convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE 2:

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

6) REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur José TOMAS, explique la nécessité d'établir un règlement du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le règlement du cimetière.

7) DECISIONS MODIFICATIVES

A)Suite à l'encaissement des loyers dus au titre de la convention conclue entre la commune et SFR, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative de la façon suivante :

SECTION	N DE FONCTIONNE	MENT		
INTITULE	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Autres redevances et recettes diverses	70	70388		51 000 €
Carburant	011	60622	1 000 €	
Fournitures de petits équipements	011	60632	1 000 €	
Autres matières et fournitures	011	6068	5 000 €	
Honoraires	011	6226	15 000 €	
Frais d'actes et de contentieux	011	6227	1 000 €	
Autres services extérieurs	011	6288	1 000 €	
Contrats de prestation de service	011	611	20 000 €	
Dépenses imprévues	022	022	7 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver la décision modificative au Budget de l'exercice 2018.

B) Suite à la réalisation d'une fresque au Fromenteau dans le cadre d'une opération d'embellissement d'un poste de transformation, il y a lieu de prendre une décision modificative pour le financement, à savoir :

INTITULE	Compte	Dépenses	Recettes
Opérations sous mandat dépenses (à subdiviser par mandat)	4581	690 €	
Opérations sous mandat recettes (à subdiviser par mandat)	4582		690 €

La section d'investissement sera donc équilibrée avec :

690 € d'augmentation de crédit en dépenses

690 € d'augmentation de crédit en recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver la décision modificative au Budget de l'exercice 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture de l'extrait du registre des délibérations du conseil syndical du Syndicat de la Région de Montereau Fault Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères concernant la modification du règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de l'association Paraph'Théâtre remerciant la commune pour son soutien.

EN DIRECT DE LA MAIRIE

- Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de la famille DEPRESLES lors des obsèques de Gilbert DEPRESLES.
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Foyer des élèves du Collège Jacques Prévert qui remercie de la subvention accordée.
- Monsieur le Maire fait lecture du bilan des infractions commises sur la commune.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mr et Mme LE DU concernant une demande de travaux d'aménagement.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Communauté de Communes du Pays de Montereau concernant les travaux prévisionnels pour 2019. Il est prévu la réfection du tablier et des gardes corps du Pont de l'Orvanne aux Marais
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur James CHERON, Maire de Montereau Fault Yonne suite à une plainte déposée à l'encontre d'un élu.
- > Monsieur le Maire fait le bilan de la fête de la pomme.

En recettes 1 377 €uros En dépenses 776 €uros

soit un bénéfice de 601 €uros.

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la renaissance Voulxoise qui remercie pour la subvention accordée.
- Monsieur le Maire informe le conseil que par mail en date du 4 octobre, il avait demandé à Monsieur REGY de préciser à la mairie la date concernant l'organisation de la fête du court métrage, à ce jour, pas de réponse.
- Colis de Noël : des membres du CCAS ont émis le souhait de changer la formule des colis de noël. Monsieur le Maire a souhaité faire un sondage auprès des ainés pour connaître leurs avis.
- 66 Personnes ont répondu 55 souhaitent conserver la formule actuelle 2 ne portent pas d'avis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h36.

Le Maire Yves ROY Le secrétaire José TOMAS

Caisse départementale d'aide au logement SEINE-MARNE C.A.D.A.L.

LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- ACCESSION à la PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- -ACQUISITION de NEUF ou d'ANCIEN
- RACHAT de SOULTE
- TRAVAUX d'AGRANDISSEMENT, d'AMÉLIORATION, de RENOVATION, d'ADAPTATION, de RÉHABILITATION
- →TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts:

- L'habitation doit se situer en Seine-et-Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur.
- Est appliqué le barème des ressources: **

Composition du fover	Plafond de ressources	Montant maximum du prêt	
1 personne	26 500 €		
2 personnes	36 200 €		
3 personnes	43 800 €		
4 personnes	46 500 €	10 000 €	
5 personnes	52 300 €	10 000 0	
6 personnes	59 100 €		
7 personnes et +	65 500 €		

MONTANT DES PRÊTS

- CONSTRUCTION et ACQUISITION : prêts de 10 000 €
- →AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Taux d'intervention jusqu'à 70 % du coût des travaux, des matériaux ou de la quote-part, ou du reste à charge après les subventions, prêts plafonnés à 10 000 €.

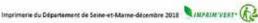
TAUX D'INTÉRÉT

2 %

DUREE DE REMBOURSEMENT

-3, 5, 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Adresse postale : C.A.D.A.L Hôtel du département CS 50377 77010 MELUN cedex Bureaux : C.A.D.A.L 3 rue Paul Cézanne La Rochette 77000 MELUN Coordonnées : 01 60 65 94 88 01 64 87 95 07 contact@cadal77.fr http://cadal77.wix.com/cadal77



S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il est accessible <u>sans condition de diplôme</u> et peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Il ouvre droit à une indemnité mensuelle versée par l'État de 472,97 €, à laquelle s'ajoute une prestation versée par l'organisme d'accueil de 107,58€.

Le Service Civique, d'une durée de 6 à 12 mois, et 24 heures hebdomadaires minimum, peut s'effectuer au sein d'associations ou d'organismes publics (services de l'État, collectivités territoriales, hôpitaux...).

Pourquoi réaliser un Service Civique ?

→ Pour agir pour le bien collectif, aller à la rencontre des autres, explorer de nouveaux horizons et développer des compétences valorisables sur un CV.

Quelques exemples de missions de Service Civique :

Solidarité : rendre visite aux personnes âgées ou en perte d'autonomie, aider des bénéficiaires en difficultés dans leurs démarches administratives, recréer du lien social par l'animation d'ateliers lors de sorties culturelles ou festives...

Éducation: lutter contre la fracture numérique par l'animation d'ateliers découverte du web et d'espaces informatiques, favoriser la maîtrise des savoirs de base (lecture, calcul, écriture) aux publics fragilisés, favoriser la réussite scolaire par de l'aide aux devoirs, des échanges avec les parents, par l'organisation de sorties...

Culture et loisirs : organiser des temps de découverte culturelle, participer à l'organisation de festivals, soutenir et faire connaître des associations culturelles locales...

Sports : encourager la pratique sportive auprès des publics éloignés, développer la citoyenneté et le vivre ensemble par le sport...

Environnement : sensibiliser à la biodiversité par des ateliers de prévention et la création d'outils pédagogiques, préserver l'environnement par des rencontres avec les habitants...

Vous souhaitez postuler à une mission de Service Civique ? Retrouvez toutes les offres sur www.service-civique.gouv.fr

Pour toute question relative au Service Civique en Seine-et-Marne Direction Départementale de la Cohésion Sociale 77: ddcs-service-civique@seine-et-marne.gouv.fr



ACCUEILLIR UN JEUNE EN SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il est accessible sans condition de diplôme et peut s'effectuer en France ou à l'étranger. Il ouvre droit à une indemnité mensuelle versée par l'État de 472,97€.

Le Service Civique, d'une durée de 6 à 12 mois, et 24 heures hebdomadaires minimum, peut s'effectuer au sein d'organismes à but non lucratif (associations loi 1901, mutuelles, syndicats, fonds de dotation...) ou de personnes morales de droit public (services de l'État, collectivités territoriales, hôpitaux, offices publics de l'habitat...).

Exemples de mission au sein de collectivités territoriales :

Actions sociales et santé : rendre visite aux personnes âgées ou en perte d'autonomie, les accompagner lors de sorties culturelles, porter des livres à domicile...; soutien aux parents défavorisés et/ou primo-arrivants sur le territoire, aider les parents ne maîtrisant pas ou peu le français...

Actions autour de l'éducation: prévenir l'échec scolaire par la mise en place d'ateliers d'aide aux devoirs, favoriser des activités périscolaires de qualité en faisant le lien entre les écoles et l'offre culturelle et sportive du territoire, favoriser l'accès au numérique pour tous...

Actions culturelles : faciliter l'accès à la culture des publics éloignés par l'animation d'actions dans des maisons de quartiers, promotion des initiatives culturelles portées par les associations du territoire, participer à la valorisation du patrimoine local...

Actions autour de l'environnement : lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser le recyclage des déchets par des ateliers de sensibilisation...

Vous êtes éligible à l'agrément Service Civique et souhaitez accueillir des volontaires au sein de votre structure ? Vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur le Service Civique et sur les démarches pour obtenir l'agrément ?

Contactez la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 77: ddcs-service-civique@seine-et-marne.gouv.fr

www.service-civique.gouv.fr



Plaisir de lire, plaisir de partager /



Lire et faire lire est un programme permettant aux enfants de nouer ou renouer des liens avec la lecture. Nos bénévoles sont animés du désir de partager leur passion pour la lecture.

Lire et faire lire est développé par des coordinateurs de la Ligue de l'Enseignement. Un comité d'écrivains, fort de plus de 170 membres, soutient Lire et faire lire depuis sa création.

Lire et faire lire poursuit deux objectifs complémentaires :

Un objectif éducatif et culturel qui s'inscrit dans les priorités relatives au développement de la lecture et de la maîtrise de la langue du Ministère de l'Education nationale. Lire et faire lire participe également à la promotion de la littérature de jeunesse auprès des enfants et à la découverte de notre patrimoine littéraire.

Un objectif d'échange et de solidarité intergénérationnel destiné à favoriser la rencontre et le dialogue entre des enfants et des bénévoles de plus de cinquante ans.

Nous recherchons sur le département de la Seineet-Marne des bénévoles de plus de 50 ans pour des séances de lecture organisées en petit groupe sur la base du volontariat, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, le tout dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Pour vous inscrire ou pour tous renseignements complémentaires, rendez-vous sur le site internet de Lire et Faire Lire : www.lireetfairelire.org .

Contact: Adeline GONCALVES

Coordination Lire et faire lire – Ligue de l'enseignement 77

Tél: 01 77 68 19 25

Mail: vie .associative@avenir77.org



Fermeture de classe / Lettre reçue par M. le maire de l'Éducation Nationale :



direction des services départementaux de l'éducation nationale Seine-et-Marne éducation



Nemours, le 1er février 2019

L'inspectrice de l'Education nationale

Α

Objet : localisation de la mesure de carte scolaire pour la rentrée 2019

Monsieur le Maire de Flagy Monsieur le Maire de Thoury-Ferrottes Monsieur le Maire de Dormelles

Circonscription de l'Education Nationale de Nemours

Messieurs les Maires

<u>Téléphone</u> : 01.64.28.33.87

<u>Fax</u>: 01.64.78.01.10

<u>Courriel</u>: ce.0771605b@ac-creteil.fr

41 Quai Victor Hugo 77140 NEMOURS Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2019-2020, une mesure de fermeture révisable a été prononcée sur votre RPI à l'issue du Comité Technique Spécial Départemental qui s'est réuni le 24 janvier 2019. Les effectifs des différentes cohortes d'élèves du RPI connaissent depuis la rentrée 2017 une baisse progressive. Les prévisions d'effectifs de 162 élèves à la rentrée 2019 ne permettent pas, au regard de ceux des écoles de même catégorie du département, de maintenir la structure actuelle de 8 classes.

Le taux d'encadrement prévisionnel en maternelle et en élémentaire dans le RPI conduit à appliquer la mesure sur un poste élémentaire. Ce type de poste est recensé dans 2 écoles de votre RPI : l'école de Thoury-Ferrottes et l'école de Dormelles. Comme évoqué lors de notre entretien du 3 décembre dernier, il vous appartient de définir la localisation de cette mesure que vous voudrez bien m'indiquer avant le 8 février 2019.

Je me tiens à votre écoute pour étudier toutes les questions qui se posent dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée tant en ce qui concerne les prévisions d'effectifs que les aménagements de locaux.

Soyez assurés de la grande attention portée tout au long de chaque année scolaire à l'évolution des effectifs des écoles, afin que les décisions de retrait ou d'implantation d'emploi soient éclairées par des chiffres précis et actualisés.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice de l'Éducation nationale

Astou BAILLIET

Fermeture de classe / Lettre envoyée au Ministre de l'Éducation nationale par les sénateurs :

Monsieur Jean-Michel BLANQUER Ministre Ministère de l'Education nationale 110 rue de Grenelle 75007 PARIS

Anne CHAIN-LARCHÉ
Pierre CUYPERS
Claudine THOMAS

SÉNATEURS DE SEINE-ET-MARNE

Paris, le 5 février 2019

Monsieur le Ministre,

Il y a presque un an, nous vous avions déjà alerté, lors des Questions au Gouvernement au Sénat, sur le nombre important de fermetures de classes du Premier degré qui était envisagé pour la rentrée de l'année scolaire 2018 – 2019.

Nous vous avions prévenu alors des difficultés des communes à y faire face et du terrible sentiment d'abandon vécu par leurs habitants, particulièrement dans les zones rurales, très présentes dans notre département.

Alors même que beaucoup de Maires observent, malgré leurs efforts pour y remédier, l'inexorable disparition des services publics et des commerces de proximité, leur nombre semble être encore plus élevé cette année.

En effet, selon la dernière réunion du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) de l'Education nationale, et malgré les nombreuses fermetures qui ont déjà eu lieu l'année dernière, près de 180 classes, dont plus de 100 sont fléchées « fermetures définitives », pourraient disparaitre à la rentrée scolaire en Seine-et-Marne affectant plus de 150 communes. A contrario, seulement environ soixante ouvertures seraient annoncées, soit un solde très largement négatif.

Nous sommes parfaitement conscients du léger recul du nombre d'élèves et de l'augmentation du nombre de postes d'instituteurs afin de répondre au dédoublement des classes de CE1 en Rep et Rep+, politique que nous soutenons.

Néanmoins, ce nombre extravagant de fermetures représente un véritable coup de massue pour nos communes et risque de mettre à mal le minutieux travail mené par les élus locaux et les enseignants pour redynamiser et renforcer l'attractivité de nos villes et villages.

Monsieur le Ministre, compte-tenu de la situation sociale déjà très tendue dans notre pays, et des véritables appels au secours que nous avons entendus ces dernières semaines de la part de nos concitoyens et des élus locaux, il ne serait absolument pas raisonnable, pour ne pas dire inconscient, de saigner à nouveau ce maillage essentiel que constituent les écoles de la République à l'heure où nos territoires ruraux souffrent déjà des fermetures d'usine, de la désertification médicale ou de la disparition du commerce de proximité.

Nous vous demandons donc de bien vouloir examiner à nouveau la situation de chaque commune concernée par ces projets de fermeture dans notre département.

La « bienveillance » que les services de l'Education nationale nous assurent avoir observée dans le choix des projets de fermeture, ne semble pas suffire face à l'ampleur du drame qui se joue. Car malgré le dynamisme démographique de la Seine-et-Marne, on constate que les familles désertent les zones rurales. De nombreuses maisons sont à vendre. Nous formulons l'espoir que ces ventes aboutissent et que de nouvelles familles arrivent.

Il faut d'urgence classer des territoires ruraux sinistrés comme prioritaires en matière d'éducation et leur accorder les mêmes attentions que celles de certaines zones urbaines.

Nous vous demandons de favoriser le dédoublement des classes de CP dans ces communes rurales. Nous nous tenons à votre disposition pour venir vous rencontrer au Ministère si cela est nécessaire, afin d'aborder avec vous cette proposition dont notre département pourrait être un lieu d'expérimentation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Anne CHAIN-LARCHÉ

Achamlarchi

Pierre CUYPERS

Claudine THOMAS

Fermeture de classe / Lettre des sénateurs à M. le maire :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉNAT

Anne CHAIN-LARCHÉ
Pierre CUYPERS
Claudine THOMAS

SÉNATEURS DE SEINE-ET-MARNE

Monsieur Yves ROY Maire Hôtel de Ville Mairie - Place de la Marie 77940 THOURY FEROTTES

Paris, le 5 février 2019

Objet : Fermetures de classe dans le premier degré pour la rentrée scolaire 2019

Monsieur le Maire,

Chaque année, les services de l'Education nationale publient la liste des ouvertures et des fermetures de classes scolaires dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires) qui auront lieu à la rentrée de septembre, que celles-ci soient conditionnelles ou définitives.

Conscients de l'importance que ces décisions revêtent pour de nombreuses communes de notre département, dont le tissu social et l'attractivité sont déjà parfois affaiblis par la disparition progressive des services publics ou des commerces de proximité, nous suivons avec la plus grande attention ce processus.

C'est ainsi que nous avons appris, avec colère, qu'une vague de fermeture de classes allait encore frapper notre territoire.

En effet, selon la dernière réunion du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) de l'Education nationale, et après la bonne centaine de fermetures l'année dernière, ce sont près de 180 classes qui pourraient disparaitre à la rentrée scolaire en Seine-et-Marne.

A contrario, environ soixante ouvertures sont annoncées, soit un solde très largement négatif.

Malheureusement, et comme vous le savez sans doute, votre commune figure parmi les plus de 150 collectivités ou RPI concernées par au moins un projet de suppression de classes dans notre département.

Toutes les strates démographiques sont concernées, y compris plusieurs dizaines de communes rurales appartenant à un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

En tant que Sénateurs, et donc de représentants des élus locaux de notre territoire, nous ne pouvons pas tolérer un tel abandon de nos villes et villages.

C'est la raison pour laquelle Anne CHAIN-LARCHE a alerté le Ministre de l'Education nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, sur ces projets de fermetures dans notre département lors des Questions au Gouvernement le jeudi 31 janvier dernier.

Nous avons également décidé d'écrire au Ministre un courrier, dont vous trouverez la copie ci-jointe, afin de lui faire part de notre mécontentement et lui demander d'examiner à nouveau la situation de chaque commune.

Sachez que nous sommes également en contact avec l'Inspectrice d'Académie pour la sensibiliser aux situations difficiles vécues par certaines municipalités et ainsi amener à des ajustements lors de la prochaine réunion du Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) qui aura lieu le mardi 4 juin prochain.

Nous vous tiendrons évidemment informés des réponses que nous obtiendrons de la part du Ministre ou des services de l'Education nationale sur ce sujet essentiel.

D'ici là, vous pouvez compter sur notre engagement le plus total à vos côtés pour maintenir ce qui est encore aujourd'hui le maillon le plus dense du service public : les écoles de la République.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Anne CHAIN-LARCHÉ

Achamlarchi

Pierre CUYPERS

Claudine THOMAS

Fermeture de classe / Lettre des députés de Seine-et-Marne au Ministre de l'Éducation nationale :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Jean-Michel BLANQUER

Ministre Ministère de l'Education Nationale 110 rue de Grenelle 75007 PARIS

N/Réf.: VL/VS/022019

Paris, le 20 février 2019

Monsieur le Ministre,

Une nouvelle fois, la prochaine rentrée scolaire 2019-2020 sera marquée par des fermetures de classe en Seine-et-Marne, particulièrement dans les nombreux territoires ruraux que comporte ce vaste département d'Île-de-France.

La situation annoncée est pire que celle subie par notre Département en 2018.

En effet, 180 fermetures sont envisagées pour 150 communes sur 507 avec de surcroît, moins d'un tiers d'ouvertures.

En 2017, Monsieur le Président de la République s'était engagé à ce qu'il n'y ait aucune fermeture de classe dans le monde rural. Un an après, le constat est accablant : 888 fermetures sur le territoire national.

Au-delà de l'abandon criant du monde rural et de l'inégalité d'accès à un enseignement de qualité, ce sont des parents, des enseignants et des élus qui clament un sentiment d'injustice.

Les élus se battent au quotidien pour garder leur population et rendre attractives leurs communes au prix de sacrifices économiques importants. Le maintien de ces écoles est une de leurs priorités et ces communes ne pourront pas faire face à cette désertification scolaire.

L'égalité d'accès à l'enseignement doit être la même à la ville comme à la campagne.

Aussi, Monsieur le Ministre, nous vous alertons afin que cette inquiétude soit entendue et que l'ensemble des élèves de Seine-et-Marne puisse recevoir un enseignement de qualité.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Christian JACOB Député de la 4^{ème} circonscription Valérie LACROUTE Députée de la 2^{ème} circonscrip Jean-Louis THIERIOT Député de la 3^{ème} circonscription Jean-François PARIGI Député de la 6^{time} circonscription

TRAVAUX DE VOIRIE « RUE DU CUL DE SAC » /

Les travaux de voirie rue du Cul de sac ont été réalisés par l'entreprise Colas durant le mois de février.

Merci à la communauté de Communes du Pays de Montereau qui a financé à 100% cette réalisation. Le montant de cette réfection est d'environ 20 000 Euros. Le chantier était dans le programme 2018.

Pour 2019, il s'agit de la réfection du pont des marais.





Avant travaux

Après travaux

ÇA SE PASSE ICI

BREVET DES COLLÈGES /



Nous avons reçu les lauréats du brevet des collèges. La commune offre, depuis le début du mandat, un petit cadeau à nos collégiens ayant eu le brevet pour marquer le passage au lycée.

Félicitations à :

Maëlle AGUILE, Bastien AGUILE, Adriana BARTHOUX, Yvan FOUCHER, Vincent DESCOTES, Danaël FOUCAULT, Thibault LE DU.

APRÈS-MIDI JEUX DES ANCIENS /

Une fois par mois, le mercredi, un après-midi jeux est organisé dans la salle des fêtes de Thoury-Ferrottes. Entrée libre.





Les dates pour 2019 :



PLATEAU REPAS DE NOËL /

Le CCAS et le conseil municipal ont apporté un plateau repas de Noël aux personnes de plus de 65 ans qui ne peuvent se déplacer lors du déjeuner au Golf de la Forteresse.

Quelle joie de voir de grands sourires nous accueillir pour un moment très sympathique.

GALETTES DES ANCIENS /

Le dimanche 13 janvier 2019, dans la salle des fêtes de la Chouette Effraie, la cérémonie de la galette des rois a été organisée pour les personnes de plus de 65 ans habitant le village.

Une tombola est venue égayer cet après-midi. Les lots sont des cadeaux offerts par les fournisseurs et entreprises pour la mairie. Merci aux membres du conseil municipal et du CCAS pour l'organisation.

























MALILOU ET LE PÈRE NOËL /



La magie de Noël a opéré le 16 décembre à la salle des fêtes de Thoury-Ferrottes. L'association Thoury Bambel avait donné rendez-vous aux petits enfants de la commune* pour rencontrer le Père Noël et recevoir de ses mains un jouet, avec quelques jours d'avance ! Avant ce moment magique, le personnage clownesque « Malilou » a présenté un spectacle plein d'aventures au cours duquel enfants et parents ont été mis à contribution pour des moments de rires partagés. L'après-midi s'est achevé sur une note gourmande avec un goûter offert à tous et des paillettes plein les yeux.

Prochains rendez-vous de l'association Thoury Bambel :

- Le carnaval le 9 mars en collaboration avec le Conseil Municipal des Jeunes.
- La chasse aux œufs le dimanche de Pâques à 10h, place de la mairie. Réservé aux enfants de la maternelle au Cm2 habitant la commune.







* pour que votre enfant soit informé des sorties et spectacles organisés par l'association Thoury Bambel, il doit être déclaré auprès du service administratif de la mairie (notamment s'il est scolarisé à l'extérieur des établissements de secteur).





LA BRETAGNE S'INVITE LE MERCREDI AU MARCHÉ DE THOURY /

Il y a tout au long des marchés de THOURY Qui sentent, le matin, la mer et la campagne Des parfums de légumes, de poissons, de saucisses, de fromages craquant le pain frais de la femme du Boulanger Avec dans leur milieu, quelques anciens qui dansent Voyageur de la nuit, moi qui habite à coté Ai franchi des pays que je ne voyais pas J'ai hâte au point du jour de trouver sur mes pas Ce monde émerveillé qui rit et qui s'interpelle Le matin au marché de Thoury dès 7h30 au bar dans des parfums de café digne de ce nom dont les jeux font tourner les têtes en franchouillarde rigolade Voici pour 50cts du thym de la garrigue Un peu de frais haricot et un kilo de mandarine Voulez-vous, pas vrai, un beau plateau de fromage Ou bien d'orange? Voici l'oignon et la belle échalote Le joli poisson ou les moules de chez Pasfish Voulez-vous, pas vrai, un bouquet de carottes Ou bien quelques topinambours? Le black angus vous attend, avec ses volailles et autres pâtés accompagné du jambon d'Italie et de son cochon du pays basque



Et pour couronner le tout, le fesseur de crêpes et de galettes s'invite à la table des magiciens du plaisir d'être ensemble!

Et par dessus tout ça on vous donne en étrenne pour le vivre ensemble

L'accent de THOURY....



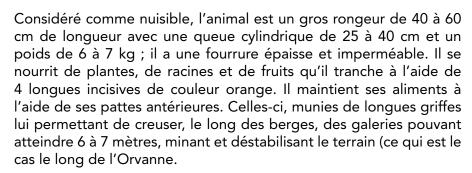




DES BERGES MITÉES PAR LE RAGONDIN /

L'Orvanne traverse notre village. Hormis les poissons, d'autres espèces animales ont besoin de l'eau et vivent à son contact. Le ragondin est de celles-là.

Originaire d'Amérique du Sud, il fut importé en Europe au XIXe siècle et élevé pour sa fourrure bon marché. Échappée de ses enclos ou lâchée volontairement, l'espèce a aujourd'hui conquis une grande partie du territoire (au moins 70 départements), le climat et la grande densité du réseau des cours d'eau de l'Hexagone ayant largement favorisés son expansion.



Les femelles de l'espèce ont une particularité : les tétines de leurs mamelles sont situées latéralement, ce qui permet aux petits de téter alors que leur mère se déplace dans l'eau.

Essentiellement nocturnes (mais on peut aussi les rencontrer en journée), les adultes, vu leurs dimensions, n'ont pas de prédateur dans notre pays. Toutefois, les jeunes peuvent être victimes de la fouine, de la buse variable ou de la chouette effraie.

Le seul risque efficace qui guette l'espèce sont les périodes de grand froid mais le ragondin bénéficie, et bénéficiera, on le sait maintenant, de conditions favorables du fait de l'augmentation générale des températures. Ce ne sont pas d'aléatoires piégeages qui mettront l'espèce en danger alors qu'une femelle peut avoir 2 à 3 portées de 5 à 6 petits dans l'année.

Les parcs animaliers sont nombreux à présenter le rongeur et les élevages se sont multipliés dans le pays. C'est que tout est bon dans le ragondin, appelé alors myocastor, dénomination plus juste et ô combien plus acceptable, n'est-ce pas ? On utilise sa fourrure, l'ivoire de ses dents, sa chair se consomme (terrines, ragouts, civets, saucissons, au barbecue...), sa graisse est transformée en savon et en divers cosmétiques.

Notons enfin, dernier attrait, qu'il peut être, en cas de morsure, le vecteur de quelques pathologies sérieuses comme la leptospirose et la douve du foie.



Ragondin



Exemple de dégât sur des berges



INFOS PRATIQUES

PERMANENCES MAIRIE /

Lundi de 14h à 16h Mercredi de 9h à 12h Vendredi de 16h à 19h Tél.: 01 64 31 94 45

Mail: mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE /

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h Levée du courrier à 16h15 Mercredi de 9h30 à 12h Samedi de 10h à 12h Tél.: 01 64 31 13 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /

Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30 Samedi de 10h à 12h

Tél. : 09 63 43 77 05

Mail: bib.thoury@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE /

POLICE / GENDARMERIE: 17

POMPIERS: 18 SAMU: 15

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

HORAIRES DE TRAVAUX de bricolage et jardinage bruyants /

Jours ouvrés de 7h à 20h Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30 Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGE DES DÉCHETS /



Poubelle marron : tous les lundis.



Poubelle jaune : tous les jeudis.



- Conteneurs à verre et à journaux :
- en bas de la rue de Verdun
- au lavoir de Bichereau
- au golf de la Forteresse



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres?
Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS DÉCHETS INTERDIT (art. 84 - réglement sanitaire départementale)

DÉCHETTERIE DE VOULX /

Route de St-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04 Lundi, mercredi : 9h-12h30 / 13h30-18h

Vendredi: 13h30-18h

Samedi: 9h-12h30 / 13h30-18h

Dimanche : 9h-12h Mardi, jeudi : fermé

Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI Les Renardières à Ecuelles. Tél. : 01 60 74 00 20

BROYAGE DÉCHETS VERTS /

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /

Afin de garder propre nos trottoirs, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie!

ETAT CIVIL

ELLES SONT NÉES /

Théa POIRIER, fille de Xavier POIRIER et de Sandra ROSE, le 11 février 2019.

Maéline TOMAS, fille d'Audrey MESSIER et d'Emeric TOMAS, le 19 février 2019.



01.64.31.10.26 escobar.thoury@gmail.com

39 rue de Flagy 77940 THOURY-FEROTTES RCS 831 111 018 MELDIN



BAR-TABAC-JEUX-BRASSERIE

 Lundi
 7h - 21h

 Mardi
 7h - 21h

 Mercredi
 7h - 21h

 Jeudi
 Dormito

 Vendredi
 7h - 1h

 Samedi
 8h - 1h

 Dimanche
 8h - 13h













MARIE-ANNE SERVICES

Tél. 01 60 70 49 39 / 06 20 71 20 19 SERVICE A LA PERSONNE

Préstations entièrement personnalisées, permettant aux personnes agées, aux personnes en perte d'autonomie, dépendantes ou handicapées de continuer à vivre chez elle en toute indépendance.

Votre carte de visite ici C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury!



Email: contact@tso-informatique.com







06 80 05 51 47

Bruno Pelletier 06 09 70 82 85

Site internet: «Gîte de France en Seine-et-Marne» n°394



Marie-France et Henry Graffagnino

9, rue du Pont de la messe - Bichereau 01 60 74 73 66 06 08 14 90 58

Henri.graff@ wanadoo.fr















Votre carte de visite ici C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury







28

Samedi 30 mars 2019 à 20h30

One woman show :

Malika Lenormand (Vola cuj'en suis !»



Dimanche 28 avril 2019

Course d'orientation

Organisé par le C.M.J. (Conseil Municipal des jeunes).

Rendez-vous devant la mairie

Dimanche 9 juin 2019

Samedi 25 mai 2019 à 20h

Concert Zik'mots (gratuit)

Concert de chanson française. Restauration/buvette sur place. Place de la mairie



Brocante

Thoury'Bambel vous convie à la brocante annuelle de notre village.

Samedi 21-22 septembre 2019 de 10h à 19h

Place de la mairie

Samedi 29 juin 2019

Fête de la musique

Organisée par la mairie. Et avec buvette et restauration tenue par La Curieuse.

Place de la mairie

Exposition photo

La Curieuse vous convie à une nouvelle exposition de photo. Eglise du village.



LES PETITES MAINS DE Cours d'initiation à la couture THOURY



Le mercredi de 14h30 à 17h30.

Se munir du matériel de base, ciseaux, aiguilles, dé, mètre ruban.

Ces cours sont ouverts aux enfants à partir de 10 ans et aux adultes.

La participation est de 10 € la scéance.

Pour toute information complémentaire ou inscription, appeler Mmme Robineau.

Téléphone: 06 86 90 42 43

Adresse: 28, rue de Flagy - 77940 Thoury-Ferrottes

Mairie de Thoury-Ferrottes

Directeur de la publication : Yves Roy

Maquette et conception graphique : Thomas Gigot

Comité de rédaction : Djamila Amour, René Demont, Virginie Laroche, Roland Robineau, Yves Roy, José Tomas. Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, les bibliothécaires, le Conseil Municipal des jeunes, D.Chollet, E.

Gislard.

Photos: D. Amour, V. Laroche, Y. Roy, T. Gigot.

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : adresse.equipe.thoury@gmail.com. Imprimé sur papier recyclé par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.

Mars 2019 - www.thoury-ferrottes.fr - Facebook : Thoury Ferrottes Officiel!